

Votre carte d'accès-résident maintenant disponible en ligne



Qui a accès à la carte?

L'entente prévoit que tous les résidents permanents peuvent obtenir une carte d'accès-résident. Les propriétaires non-résidents y ont également droit. Selon le cas, une preuve de résidence (ex. : permis de conduire) ou de propriété (ex. : compte de taxes municipales) doit être fournie. Les conjoints et les enfants des propriétaires non-résidents peuvent également avoir droit à la carte. Cependant, ils doivent fournir une preuve que leur adresse permanente est la même que celle du propriétaire.

À quoi avez-vous droit?

- Utiliser les sentiers de raquette et de vélo de neige (fatbike)
- Obtenir 10 % de réduction sur la location de 4 heures et plus de raquettes ou de vélo de neige à la boutique Sports Alpins du rang Saint-Julien
- Obtenir 10 % de réduction sur tout achat de 100 \$ et plus à la boutique Sports Alpins du rang Saint-Julien uniquement (ne peut être combiné à une autre promotion)

Comment vous la procurer cette année?

- La carte d'accès est disponible exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <https://boutique.rcrquebec.com/produit/abonnement/carte-hiver-pour-residents-de-st-ferreol-les-neiges/>
- Contrairement à ce qui est écrit lorsque vous cliquez sur le lien, vous devez récupérer votre carte au comptoir d'accueil situé à l'intérieur du chalet de ski de fond (rang Saint-Julien), sur présentation d'une preuve de résidence, dans les cinq jours ouvrables suivant l'inscription en ligne.